



Les Archers d'Eragny sur Oise

Règlement du Tir de la Saint-Sébastien

Le tir de la Saint Sébastien doit se dérouler le jour de la Saint Sébastien (20 janvier) ou dans les 30 jours suivant cette date. Tout comme le tir du Roy, il s'agit d'une fête que l'on retrouve dans tous les clubs de tir à l'arc.

Lieu de pratique :

Gymnase de la Butte

Objectif :

Viser le centre de la cible. En cas d'égale distance absolue avec le centre, les archers concernés tirent une nouvelle flèche pour se départager.

Dispositif :

La cible est une cible de Beursault préalablement décorée pour la circonstance.

Catégories :

Il n'y a qu'une seule catégorie. Les archers tirent à 15 mètres.

Récompenses :

Le vainqueur reçoit une coupe et l'os du gigot qu'il doit décorer pour l'année suivante.

Déroulement des tirs :

Les archers doivent tirer avec un arc classique dépourvu de stabilisations et de viseurs.

Volées de réglage

Les archers disposent de la possibilité de régler leurs arcs sur des cibles Beursault d'échauffement.

L'unique volée de tir

Chaque archer ne tire qu'une seule flèche. Les archers tirent dans l'ordre suivant

- Vainqueur de la dernière Saint Sébastien
- Le Bureau (Président, Président d'honneurs, Vice-présidents, Secrétaire, Trésorier, Secrétaire et Trésorier adjoint, autres membres permanents, autres membres d'honneurs)
- Les autres archers